

Pour copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

M. le sous-préfet d'AVRANCHES

Mme le maire de PRECEY

M. le président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL-NORMANDIE - 1 rue Général Ruel - B.P. 540 - 50305 AVRANCHES CEDEX

M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sélune - SMBS - Espace Eco Michel THOURY - 7 boulevard Willy Stein - 50240 SAINT JAMES

OFB - Service départemental de la Manche - 18, avenue de la République - 50200 COUTANCES

M. le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands - 1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Mme la déléguée départementale - Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale Manche - Place de la Préfecture - BP 50431 - 50000 SAINT-LO

Mme la responsable du pôle « SATESE - Assainissement collectif » - Maison du Département - 98, route de Candol - 50000 SAINT-LO

SAINT-LO, le 02 février 2024

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,

La Responsable de l'unité Protection de la Ressource et Aménagement,



Barbara TREMARE